

## Avis présentés conjointement par la FSU et FO pour le CTA du 14 décembre 2015

### **Avis 1 : Défense des EREA et du statut des personnels de l'EREA**

Le CTA de CLERMONT rappelle que les EREA sont des établissements d'enseignement spécialisé et que les professeurs des écoles intervenant dans ces structures ont reçus une formation spécialisée.

Le CTA de CLERMONT se prononce pour que toutes les sections et tous les postes des EREA de l'académie soient maintenus à la rentrée 2016. Il se prononce pour que les missions des personnels Educateurs d'internat soient exercées par des professeurs des écoles disposant de la formation et ne soient pas confiées à des personnels précaires et sans formation dans le cadre des 1607 heures.

POUR 10 (FSU-FO-SUD-UNSA)

### **Avis 2 : Défense du droit au remboursement des frais de déplacement**

Le CTA de CLERMONT exige que tous les stagiaires enseignants du premier degré et second degré deuxième année soient destinataires :

1° d'une information complète sur les modalités de remboursement de leur frais de déplacement

2° d'une fiche de remboursement pour chaque convocation lorsqu'ils ont choisi le versement d'indemnités dans le cadre du décret de 2006.

Le CTA de CLERMONT demande que si l'indemnité forfaitaire est choisie, elle soit mise en place sans délais.

POUR 10 (FSU-FO-SUD-UNSA)

### **Avis 3 : Défense des SEGPA**

Le CTA de CLERMONT se prononce pour le maintien de toutes les SEGPA et de toutes leurs sections avec, au minimum, une reconduction intégrale de leur dotation pour l'année scolaire 2015-2016 sans aucun regroupement.

POUR 10 (FSU-FO-SUD-UNSA)

### **Avis 4 : Défense des langues et options dans les collèges**

Le CTA se prononce pour le maintien de toutes les classes bilangues, de toutes les options européennes existantes, le maintien de l'enseignement du latin et du grec dans tous les collèges de l'académie de CLERMONT.

Il se prononce pour le maintien de toutes les options existant dans les classes de collèges de l'académie, ainsi que dans toutes les classes de SEGPA ou de 3 prépa professionnelles.

POUR : 6 (FSU-FO-SUD)      ABST : 4 (UNSA)

### **Avis 5 : Le CTA confirme que les formations-formatage ne sont pas être obligatoire**

L'appel de 13 organisations syndicales à la grève le 26 janvier pour l'abrogation de la réforme du collège indique clairement le rejet de cette réforme par les personnels et leurs représentants. Dans ce cadre, les personnels ne souhaitant pas suivre les journées de formation du mois de janvier sur la réforme du collège ne doivent subir aucune pression pour y participer, doivent pouvoir assurer leurs cours en lieu et place et ne doivent pas être sanctionnés.

POUR : 6 (FSU-FO-SUD)      ABST : 4 (UNSA)

### **Avis 6 : Rémunération des contractuels enseignants**

Le CTA se prononce pour une garantie d'avancement d'indice pour tous (CDD et CDI) tous les trois ans.

Le passage à l'indice supérieur doit au moins permettre d'avoir un gain de traitement brut de 10 %.

Les contrats doivent inclure les congés scolaires.

Le CTA se prononce pour que les personnels aux contrats à quotité incomplète et aux contrats d'une durée inférieure à l'année, en service partagé, bénéficient de l'allègement de service d'une heure dans le second degré.

POUR 10 (FSU-FO-SUD-UNSA)

**Avis 7 :** Le CTA demande que toutes les questions relatives à la carrière des personnels non titulaires soient traitées en CCP par exemple, les renouvellements ou non de contrat, les modifications de contrat, les affectations, la formation, les licenciements... Dans de nombreuses académies ces commissions se réunissent déjà (Marseille, Reims, Grenoble, etc.)

POUR 10 (FSU-FO-SUD-UNSA)

**Avis 8** : Le CTA demande que dans le cadre de la nouvelle région puisse se tenir des réunions décentralisées et du CREFOP et des ses différentes commissions particulièrement la commission 1 (Education).

POUR 10 (FSU-FO-SUD-UNSA)

**Avis 9** : Le CTA demande la suspension immédiate des entretiens individuels pour les personnels GRETA, l'annulation des rapports d'entretien ayant déjà eu lieu, en attendant la CCA-FCA du mois de janvier qui doit traiter de ces modalités et que tous les personnels soient évalués avec les nouvelles modalités d'entretien.

POUR 10 (FSU-FO-SUD-UNSA)

**Avis 10** : Le CTA se prononce pour que la pondération REP+ mise en place par la publication du décret de 2014 ne donne pas lieu à compensation par l'imposition des réunions multiples dans les établissements REP+ de l'académie de Clermont. Comme le précise la circulaire ministérielle, cette pondération n'a pas vocation à se traduire par une comptabilisation.

POUR : 6 (FSU-FO-SUD)

ABST : 4 (UNSA)